

Le vingt-un novembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes ont pris fin le 31 juillet 2022. Retour aux règles de droit commun le 1er août.

Date de la séance :	21 novembre 2022
Date de convocation :	15 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de présents :	20
Nombre de votants :	23

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; Arnaud CHEUX, Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Stéphanie CHEUX, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Katiana LEVAVASSEUR, Jean-Baptiste MARCHAND.  
Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Francis DAVOUST à M. Arnaud CHEUX, Isabelle AMEYE à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY à M. Gilles Barbier.

Absents : Mmes Brigitte LOPEZ, Odile RENOULT, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Caroline CHOPIN.

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal**

Conseil municipal du 24 octobre 2022

Madame Natacha Brunet demande deux rectifications :

- 1) A la suite du compte-rendu de la commission urbanisme, elle déplore que des plans ne soient pas présentés dans le diaporama (notamment le PC N° 0012).
- 2) A la suite du compte-rendu de la commission voirie, elle précise que la noue sur le côté gauche a été rebouchée. Monsieur Bronnaz répond qu'elle a été remodelée.

Adopté à l'unanimité,

#### **Compte-rendu des décisions du maire :**

**D2022-028-** Marché à bons de commande : Fourniture des produits d'entretien et du matériel d'utilisation, attribué à SODIPREN, 61400 ST HILAIRE LE CHATEL, Montants annuels : Minimum : 2 000.00 € HT – Maximum : 28 000.00 € HT.

**D2022-029-** Etudes pour la modification du Plan Local d'Urbanisme confiées à Perspectives Urbanisme et paysages, pour un montant de 5 625,90 € HT.

**D2022-030-** Marché d'illuminations des fêtes de fin d'année, attribué à l'entreprise Brunet Bataille de Crosville la Vieille 27 110, pour un montant de 77 000 € HT.

**D2022-031-** Convention d'occupation de la forêt communale pour le cross du SDIS le 27/11/2022

#### **Délibérations et comptes rendus des commissions :**

## **ENSEIGNEMENT- SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

*Compte-rendu de la commission du 7/11/2022*

Etaient présents : Marie-Noëlle Chevalier, Isabelle Vauquelin, Isabel Coudray, Claire Lapoirie, Anita Le Merrer, Gilles Barbier.

Absente excusée : Isabelle Ameye.

Ordre du jour :

### **ENSEIGNEMENT**

- Compte-rendu des conseils d'écoles Dolto, Dupont de l'Eure, Jean Moulin
- Effectifs de la rentrée des écoles

### **VIE ASSOCIATIVE**

- Projet de forum des métiers organisé par le collège Pierre Corneille le vendredi 27 janvier 2023
- AG du Centre de Loisirs

### **SPORTS**

- Remise des médailles au tournoi de football le 10/09/2022
- A.G. NAC le 14/10/22
- A.G. des Randonneurs le 22/10/22
- La RECO : Organisée par le Tour Junior le 22/10/2022
- A.G. Tennis

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- CMJ : Compte-rendu du 18/10/2022

## **ENSEIGNEMENT**

### **Compte-rendu du conseil d'école F. Dolto du 18 octobre 2022**

**97 élèves** : 28 PS                      39 MS                      30 GS

Sans doute deux MS après la Toussaint.

7 enfants à besoin particulier avec AESH dont 3 à plein temps.

Vote du règlement intérieur.

Vote des représentants des parents d'élèves à 53,41 % et demande de vote dématérialisé.

Prévisions pour l'année prochaine : 102 enfants.

Dernière année e cours de musique avec Christine Vallée qui prendra sa retraite fin février 2023.

Activités pédagogiques : visite des jardins familiaux les 5 et 7 octobre, superbe accueil des jardiniers.

En décembre : danse mardi 13 décembre prochain à la salle du Haut Phare avec une compagnie qui devait déjà venir l'année dernière mais avec le Covid tout avait été annulé.

L'école aimerait bien un retour de la responsable de la déchetterie pour le composteur et aussi le camion poubelle qui avait beaucoup plu aux enfants.

Semaine de la maternelle : A quoi sert l'eau ? Intervention de l'OCCE (office central de la coopération à l'école qui est un mouvement pédagogique), ateliers parents et enfants.

Projets d'école sur 4 ans : 5 axes reconduits

- prise en compte du CP
- reconnaissance des lettres : fragile
- compréhension des mots : difficile
- maths : fragile
- résoudre des problèmes : difficile

Avec les services techniques voir l'organisation spatiale de l'école en plusieurs phases.

Ouverture des APC (activité pédagogique Complémentaire avec les parents parfois.)

Achats de deux bancs pour que les enfants les appellent les bancs de l'amitié pour les enfants timides et sans camarade.

Nouveaux axes : association la lanterne avec une programmation de langage écrit.

Plan harcèlement

Document unique à voir annuellement avec la Directrice, un parent et un agent des Services Techniques.

Exercice incendie a eu lieu le 7 octobre. Autre exercice pour le confinement aura lieu fin novembre.

Suite à la kermesse la coopérative a un montant de 1 130€ en caisse.

### **Compte-rendu du conseil d'école Dupont de l'Eure du 20 octobre 2022**

Installation du Conseil d'Ecole : 7 élus et 7 suppléants avec 48,26 % de votants.

Bilan de rentrée : 155 élèves

17 CP 16 CP CE1 19 CE1 25 CE2

20 CM1 23 CM1 et CM2 23 CM2

12 ULIS

6 AESH dans l'école

1 Service Civique arrivé fin septembre

ULIS : chaque élève a sa classe de référence.

En CP : évaluation en français et maths.

Plan de prévention pour le harcèlement : 10h auprès des élèves.

Evaluation d'école : interne et externe

Projets pédagogiques :

- achat de gobelets au nom de l'élève
- Recyclage de cartouches d'encre
- Récupérer le papier avec Paprec
- Sécurité routière avec la policière Cécile
- CM1 et CM2 : Dévoreurs de livres : sélection de 6 livres  
Croqueurs de livres : sélection d'albums de jeunesse
- Festival du livre de la Saussaye : sélection de livres pour cycles 2 et 3
- Cycle 3 : CM1 et CM2 Echange avec le Collège pour les maths
- CM1 : projet culturel avec Aline César, 1 atelier d'écriture et une création de chanson
- Jeudi 10 novembre journée nationale, non au harcèlement
- Projet Escrime, Tennis, Hand-Ball, cycle Judo, école coupe du Monde Rugby
- classe d'eau ULIS et CE2 (aller identifier une mare)
- journal d'école
- rallye maths

Unité d'enseignement externalisé de l'IME de la Rivière Thibouville

7 jeunes à temps complet et 1 partiel entre 8 et 11 ans. Projet personnalisé pour chaque jeune.

Inclus dans le sport et la musique et sont bien accueillis par leurs camarades.

Vote du règlement intérieur.

Exercice incendie : alarme qui s'est mise en route

PPMS avant les vacances de Noël et du printemps

Document unique à remplir avec la Directrice, un parent et un responsable des Services Techniques.

Coopérative scolaire : au 30/08/2022 il y a 6 786,00€ en caisse.

Conseil d'enfants : 2 délégués par classe.

### **Compte-rendu du conseil d'école Jean Moulin du 8 novembre 2022**

Effectifs – 151 élèves au total (effectif sera en baisse dans un an)

CP : 24 CP-CE1 : 20 CE1 : 23 CE2 : 23

CM1 : 25 CM2 : 18 CM2 : 19

Elections du 7/10 : 57,5% de participation

Deux délégués par classe, réunis le jeudi, à chaque fin de mois. Conseil des enfants pour Noël.

Résultats évaluations CP

Décevant pour la résolution de problèmes, qui reste le point noir de l'école. Mais, attention aucune aide préalable aux enfants. En revanche, le travail de fluence a porté ses fruits.

Peu d'élèves avec des besoins, mais plus d'élèves fragiles.

Règlement intérieur : la suppression des sucreries a porté ses fruits. Il est constaté parfois des problèmes de tenues. Faut-il accepter des tee-shirts avec la peluche Huggy Wuggy, qui fait peur et qui est reconnue comme à l'origine de troubles chez les enfants ?

Bilan de la coopérative : 1 666 €

Achat de matériel sportif (500 €) pour les APQ ou Activités Physiques Quotidiennes (30 minutes)

4 classes JEP : 234 €.

Versements de début d'année par les parents 1 511 €. Solde 3 177 €.

Sera distribué à hauteur de 100 € par classe, puis sorties de cinéma, stage escrime...

Projets d'école : 7 axes avec une trame « Les voyageurs du temps ».

Information sur le CTEJ effectuée par Mme Chevalier.

CP CE1 et CE2 : rallye lecture avec La Saussaye. Pb de livraisons des livres par la librairie Lepetit, mais aussi pb de livraisons des cahiers de Math ou autres. Proposition de faire passer les bons de commande par la mairie.

Intervention de la Lanterne à deux reprises : 15/11 et 22/11. Atelier de sophrologie. Places limitées.

Lutte contre le harcèlement scolaire avec des petites actions.

Organisation de la garderie : demande d'une maman, de fournir l'aide aux devoirs. Refus de la commune.

### **Collège Pierre Corneille**

Projet du forum des métiers qui aura lieu le vendredi 27 janvier 2023, dans la salle du Haut Phare de 8h30mn à 17h pour 4 classes de 3ème et 2 classes de SEGPA de Pierre Corneille et 6 classes de 3ème de Geneviève de Gaulle Anthoiz.

Buffet d'accueil avec café et viennoiseries confectionné et servi par les élèves de 3C du SEGPA et leur responsable Mme L'Archevêque.

### **VIE ASSOCIATIVE**

A.G du Centre de loisirs : cela se passe bien mais avec des problèmes de recrutement de jeunes pour encadrer les enfants. La Directrice est toujours positive et joue un rôle déterminant dans l'ambiance de ce centre.

### **SPORTS**

Remise des médailles le 10 septembre, lors du tournoi de football des jeunes environ 25 équipes qui se sont déplacées du département pour s'affronter. Dans le même temps, il y avait une pensée pour une jeune d'Harcourt qui a été tuée dans un accident de la route et des teeshirts étaient à son prénom. Très belle et bonne ambiance avec les accompagnateurs prêts à revenir.

A.G du NAC : club très bien tenu avec des jeunes sportifs motivés avec des encadrants qui suivent les exploits et qui les entraînent toujours plus loin. Le club a acheté du matériel qui s'est révélé plus cher que prévu et donc ils ont un résultat négatif de bilan mais ils ont une réserve positive et l'année prochaine ils restreindront leurs achats.

A.G. des randonneurs qui ont une année positive avec une présidente qui tient son club et pour eux pas de problème dans leur association.

La Reco du 22 octobre a encore rencontré un vif succès cette année, les coureurs amateurs sont toujours heureux de se retrouver et pour les organisateurs, cela a été une journée bien heureuse.

A.G. du Tennis : superbe 2ème année avec la semaine de Tennis sur la ville qui a rencontré un vif succès. 254 adhérents, ils ont embauché 2 équivalents temps plein, ils ont refusé de nouveaux adhérents faute de place et nous pouvons remercier son président et son bureau pour tout ce qu'il fait comme animation sur la ville.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal des Jeunes, réuni le 18 octobre 2022, lance un concours des plus belles vitrines de Noël auprès des commerçants du centre-bourg et participera à un atelier intergénérationnel de décorations de Noël avec les résidents de Turmel le mercredi 30/11/2022.

*Monsieur Jean-Baptiste Marchand dit que le concours des vitrines de Noël est un très bon projet du CMJ. Il demande qui sera le jury ? Madame le Maire répond les jeunes du CMJ avec deux adultes.*

## DCM 2022-095- Désignation d'un délégué au CA du lycée G. Martin

Madame le Maire propose de désigner un nouveau délégué titulaire du Conseil d'Administration du lycée Gilbert Martin en remplacement de Monsieur Bertrand Renaudon ainsi que sa suppléante.

Mme Marie-Noëlle CHEVALIER se porte candidate pour être déléguée titulaire et Mme Hélène LEROY se porte candidate pour la suppléance.

Mme le Maire ouvre la candidature aux autres membres du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG désigne :**

- ✓ Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, déléguée titulaire,
- ✓ Mme Hélène LEROY, déléguée suppléante.

Adoptée à l'unanimité,

## **URBANISME – PATRIMOINE**

*Compte-rendu de la commission du 8/11/2022*

*Etaient présents : G Barbier, F Bronnaz, N Brunet, S Cherrier, MN Chevalier, I Coudray, A Le Merrer, B Lopez, I Vauquelin.*

*Étaient excusés : I Ameye, E Detaille, A Leroy*

### → **DIA**

- DIA 027 428 22 N0063 : Cession d'une habitation, 13 avenue de la Libération, parcelle AL 143 / 118 m<sup>2</sup>, zone Uh.
- DIA 027 428 22 N0064 : Cession d'une habitation, 26 avenue de la Libération, parcelle AE 91 / 240 m<sup>2</sup>, zone Uh.
- DIA 027 428 22 N0065 : Cession d'une habitation, 7 rue du tour de ville nord, parcelle AK 111 / 1831 m<sup>2</sup>, zone Uh.
- DIA 027 428 22 N0066 : Cession d'un bâtiment, 11 rue de Vitot, parcelle AB 47 / 958 m<sup>2</sup>, zone Uh.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.**

### → **Déclaration Préalable :**

- DP 027 428 22 N 0071 : Rue du Val Séry. Parcelle AM 227-228 / 73m<sup>2</sup>, zone Uh/ ABF. Changement de la couverture en tuiles coloris rouge par des ardoises grises.

**CCPN : dossier en cours d'instruction**

**ABF : accord avec prescriptions (les tuiles seront identiques à l'existant, donc de coloris brun ou rouge, pour conserver la cohérence du bâtiment).**

**Avis de la commission : favorable en suivant les prescriptions de l'ABF**

- DP 027 428 22 N 0072 : 13 avenue de la Libération. Parcelle AL 143 / 118 m<sup>2</sup>, zone Uh/ ABF. Aménagement du grenier en chambre et changement des menuiseries (régularisation par les nouveaux propriétaires après l'achat de l'habitation).

**CCPN : en cours d'instruction**

**ABF : dossier incomplet**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 22 N 0073 : 71 rue Octave Bonnel. Parcelle AN 19 / 260 m<sup>2</sup>, zone Uh/ ABF. Remaniement et changement de la couverture pour les pignons Est – Sud et Ouest (changement des tuiles de la façade Nord en 2005). Pose de tuile en terre cuite coloris brun vieilli sur les pignons, les lucarnes et réfection des gouttières en zinc.

**ABF : accord**

**CCPN : en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 22 N 0074 : Rue du Ressault « Les Puteaux ». Parcelle ZB 31 / 9 170 m<sup>2</sup>. Zone A Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments existants ayant une pente des rampants à 20°. Sur les deux pans pour le 1<sup>er</sup> bâtiment (surface couverte par les panneaux : 33. 71m de long X 8.98 m de large pour

chaque pan) et pour le 2<sup>nd</sup> bâtiment, un seul pan sera couvert (surface recouverte : 8.98 m de large X 26.16 m de long).

**CCPN : en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 22 N 0075 : 6 rue des pépinières. Parcelle AC 214-217 / 283 m<sup>2</sup>. Zone Uh. Construction d'un bâtiment et d'un mur (annule la DP 65). Le bâtiment (3 m de long X 2.6 m de haut) adossé à l'habitation aura un toit incliné (pente de 25°) en tuile terre cuite rouge. Il sera prolongé d'un mur de 2 m de haut et 2.3m de long. Le mur du bâtiment sera recouvert de clin en bois coloris vert. Il comportera une fenêtre en PVC blanc 80cm X 50cm avec volet roulant et une baie vitrée coulissante 2.14 m X 2.09 m sans volet roulant.

**CCPN : dossier en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

- DP 027 428 22 N 0076 : Avenue Pierre Mendès France. Parcelle AP 40 / 9182 m<sup>2</sup>. Zone Uac. Construction d'un parking et réfection de l'enrobé existant (régularisation du dossier suite aux travaux réalisés en mars 2022). Création de 14 places de parking. Etude géotechnique réalisée en mars 2022 en raison d'un indice de cavité présent rue Pierre Mendès France. Les résultats des paramètres de forage montrent l'absence de vides francs et uniquement des zones peu décomprimées ou plus faibles mécaniquement sur les zones de sondages pratiquées.

**CCPN : dossier en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

→ **Permis de construire (PC) :**

- PC 027 428 22 N 0013 : Rue de la Picasso. Parcelle AM 435 / 597m<sup>2</sup>. Zone Uh / ZAC de la Gare. Construction d'une maison individuelle avec combles perdus (14.29m de long X 10.85 m de large et 6.37 m de haut au faitage) et garage intégré (18.77m<sup>2</sup>) en limite de propriété à l'ouest (3.23 m de large X 6.70 m de long X 3.04 m de haut). Pente de toit à 40° recouverte de tuiles en terre cuite coloris marron et toit plat végétalisé pour le garage. Mur en enduit gratté ton sable. Menuiseries extérieures coloris gris anthracite. Emprise au sol 129.74 m<sup>2</sup>. Terrasse de 20 m<sup>2</sup> (5 m X 4 m de large) Espace vert 370 m<sup>2</sup>. Entrée charretière. Les haies et clôtures feront l'objet d'une demande ultérieure.

**CCPN : en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

→ **Permis d'aménager (PA) :**

- PA 027 428 22 N0006 : 70 Rue de la République. Parcelle. Zone Up. Projet d'aménagement de sécurité et de trottoirs. L'opération consiste à rétrécir la voirie par un décalage du trottoir de 1.40 m. Le trottoir sera bordé de poteaux délimitant la limite et la sécurité des piétons. La voirie sera reprise pour permettre les écoulements d'eaux de pluie et mise en place d'une surface de couleur différente au passage pour les piétons. Largeur de la route (voie de circulation) devant le restaurant : 4.24 m ; largeur de la terrasse pour le restaurant : 4.35 m ; largeur du trottoir pour les piétons : 0.90 m (le long de la terrasse du restaurant en bordure de la voie de circulation).

**CCPN : en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

→ **Permis de Démolir (PD) :**

- PD 027 428 22 N0003 : Rue Alexandre Duval « Le ressault ». Parcelle AS 36-39 / 12 330 m<sup>2</sup>. Zone Uai. Démolition totale des bâtiments 1, 2, 3, 4.

**CCPN : en cours d'instruction**

**Avis de la commission : favorable**

→ **Certificat d'Urbanisme (CU)**

- CU 027 428 22 N003 : 22 rue du Docteur Couderc. Parcelle AK 69/ 1716 m<sup>2</sup>. Zone Uh. Division d'une parcelle pour construire.

**Avis de la commission : il ne paraît pas possible de bâtir sur la parcelle car il n'y a pas d'accès privé autre que celui existant. L'entrée existante ne semble pas pouvoir être utilisée pour une nouvelle construction (en fond de parcelle). Un rendez-vous sera pris avec le pétitionnaire.**

### Informations données en fin de commission :

- Mme Le Merrer présente d'autres modifications du PLU. Les échanges en commission à propos de ces modifications concernent :
  - o L'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
  - o L'aspect des toitures.
  - o Sur les ouvertures en façade et les menuiseries.
  - o Inciter les habitants qui ont sur leur propriété des murs en bauge ou en pierre visibles depuis l'espace public à les protéger (reconstruction à l'identique avec des aides).
  - o Revoir l'implantation et le gabarit des constructions autour de la rue du Doyen Jussiaume.

### Prochaine commission : le mardi 6 décembre 2022

*Mme Natacha Brunet demande l'avis de la CCPN sur le PA N° 0006. Mme Le Merrer répond qu'il est favorable. Mme Brunet s'étonne de la largeur du trottoir 0.90 m. Monsieur Bronnaz affirme que la largeur est de 1.40 m et non de 0.90 m (erreur dans le diaporama).*

### DCM 2022-096- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Madame le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la ville du Neubourg d'avoir recours à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, afin de permettre l'extension de la Linière du Ressault.

En effet, l'entreprise projette la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain aujourd'hui classé en UE. Le règlement en vigueur ne permet pas la réalisation du projet, puisque la zone UE est réservée aux équipements publics.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité peut être utilisée si le projet présente un intérêt général, ce qui est bien le cas au regard des performances environnementales de la filière lin textile, de support à l'économie agricole et de l'emploi local.

Vu le décret n°2013-142 du 14 février 2013 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-54 à L 153-59 et R153-15 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2021 approuvant le plan local d'urbanisme du Neubourg ;

### **Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :**

- ✓ De prescrire la déclaration de projet décrite ci-dessus ;
- ✓ De donner autorisation à Madame le Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la réalisation du dossier ;
- ✓ Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

La présente délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Elle sera également publiée sur le site Internet de la commune, conformément à l'article L 2131-1, III du code général des collectivités territoriales.

Adoptée à l'unanimité,

### **VOIRIE - RESEAUX - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT**

*Compte-rendu de la commission du 9/11/2022*

*Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, LE MERRER, Messieurs BRONNAZ, DAVOUST, DETAILLE, CABOT, CHERRIER, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.*

*Absents excusés : Madame DUPONT, Monsieur BARBIER.*

*Services techniques : Monsieur LESUEUR.*

### **Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de la rue Bioche :**

Les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue Bioche sont terminés. Les tests d'étanchéité ont été réalisés.

La chaussée était détériorée, de plus les travaux d'assainissement ont aggravé l'état de la rue. Il s'avérait opportun de refaire la totalité du bitume de la voirie dont le coût est de 28710,70€ HT. La société de travaux d'assainissement SARC ayant un budget de réfection du bitume de la chaussée correspondant à la surface des canalisations de 12 325€ HT, un accord a été trouvé pour la différence de 16385,70€ HT, la CDC prend en charge la moitié soit 8192,85€ HT, et la commune l'autre moitié soit 8192,85€ HT. Ainsi, la chaussée de la rue Bioche vient d'être totalement rénovée.

#### **Bornes de sécurité rue Bioche pour les jours de marché :**

Pour les jours de marché et autres manifestations, la rue est fermée par des barrières mises en place le matin interdisant le passage vers le centre-ville. Afin d'éviter que des personnes déplacent les barrières sans les replacer correctement, il est proposé de poser trois bornes rétractables, à l'identique de celles posées rue du Docteur Couderc à l'entrée du cinéma. Le coût est de 8462€ HT.

#### **Prévisions de travaux d'assainissement pour l'année 2023 :**

- Travaux de réhabilitation de canalisations : rue Ernest Neuville, rue du Bosc Fichet, Place du Château, et la cour intérieure (derrière les magasins KEBAB et Fleuriste) jusqu'à la rue du Général de Gaulle.
- Travaux d'extension de la canalisation des eaux usées route de Louviers jusqu'au futur LIDL.
- A la station d'épuration : réalisation d'une plate-forme pour sécuriser le dépotage du chlorure ferrique, et réfection de la bande de roulement du clarificateur.

#### **Travaux du SIEGE :**

Les travaux d'enfouissement de réseaux qui devaient être réalisés en 2022 ont pris du retard, ils seront effectués au début de l'année 2023. Cela concerne la rue Guillbert, et la rue Pierre Corneille (du château d'eau jusqu'au passage piéton du rond-point).

#### **Travaux Place Dupont de l'Eure :**

La pose des pavés de la Place Dupont de l'Eure sera terminée vendredi 11 novembre. L'entreprise coulera le ciment le lendemain. Un cheminement piéton de 2 mètres de large, balisé par des leds bleues de chaque côté, en quinconce, va être réalisé entre la rue Octave Bonnel et l'entrée du cinéma.

#### **Questions diverses : Néant.**

*Madame Natacha Brunet demande s'il est indispensable de remplacer les barrières par des bornes coûteuses. Madame le Maire parle au nom de M. Davoust, adjoint à la sécurité, et affirme que les barrières sont enlevées par les automobilistes qui ne respectent pas les mesures de sécurité pour le marché.*

*Madame Natacha Brunet a recherché dans les comptes rendus de la commission les travaux Place Dupont de l'Eure et ne les a pas trouvés. Madame le Maire lui répond qu'ils sont inscrits au budget. Mme Brunet a l'impression que cette place est toujours en travaux. M. Bronnaz explique qu'elle est restaurée par morceau en raison du coût au m2 et de sa surface. Mme Brunet dit que le même problème ne se pose pas sur l'autre place. M. Bronnaz répond qu'elle est plus jeune et qu'elle n'a pas les mêmes pavés. Il restera environ 300 m2 à faire. Mme le Maire rappelle que plusieurs personnes ont chuté.*

*Mme Brunet signale la reprise nécessaire sur le trottoir de la gendarmerie. M. Bronnaz l'a prévu dans sa prochaine programmation.*

### **DCM 2022-097- Travaux de voirie rue Bioche – Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg**

#### **Rapport de présentation :**

Dans le cadre de sa compétence « assainissement collectif », la commune du Neubourg a réalisé des travaux d'assainissement collectif sur la rue Bioche. Des travaux de tranchées et autres ont été entrepris par la commune sur cette voirie. Afin d'assurer la sécurité, il a été nécessaire de procéder à la réfection de la couche de roulement de la chaussée après réalisation des travaux d'assainissement.

Le règlement intérieur de voirie de la communauté de communauté prévoit que la réfection de la voirie est à la charge de l'intervenant. Ces travaux, sur une voie d'intérêt communautaire, ont eu pour conséquence une amélioration de la bande de roulement.

Le bureau communautaire propose d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 6 619,15 €, selon les dispositions prévues dans la définition de l'intérêt communautaire, au titre des travaux de voirie

effectués sur une partie de la rue Bioche, de remise en état après réalisation de travaux d'assainissement collectif.

Pour cela, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'attribution du fonds de concours (cf. annexe).

### **Délibération :**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16,  
Vu la délibération n°1 du 07 mars 2013 portant adoption du règlement de voirie,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

### **Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint aux finances, le conseil municipal :**

- ✓ approuve la convention annexée à la présente délibération,
- ✓ autorise Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ dit que les dépenses de voirie sont inscrites au budget général 2022. Le fonds de concours sera perçu sur le budget général 2023.

Adoptée à l'unanimité,

### **BATIMENTS COMMUNAUX – CADRE DE VIE**

*Compte-rendu de la commission du 9/11/2022*

*Étaient présents : I. VAUQUELIN, MN. CHEVALIER, H. LEROY, A. LE MERRER, F. BRONNAZ, F. DAVOUST, J.*

*LEFEBVRE, L. CABOT, D. ONFRAY, S. CHERRIER, P. DELAUNAY, E. DETAILLE et F. LESUEUR des Services Techniques.*

### **ORDRE DU JOUR**

**EGLISE** : Une nouvelle chute de pierre a eu lieu le mercredi 02 novembre d'une taille de 5 X 7cm. Cette pierre provient de la voûte droite, elle est tombée dans l'espace sécurisé. Concernant le balcon de l'orgue, nous sommes toujours dans l'attente d'un devis pour le démontage des poteaux. La société CRUARD a été relancée.

**PORTAIL DES SERVICES TECHNIQUES** : Les travaux de fondations, de maçonnerie sont terminés, les gaines électriques sont passées et en attente. La dalle béton qui supportera l'ouvrage a été coulée le lundi 7 novembre. Tous ces travaux ont été réalisés par les agents des services techniques.

**ILLUMINATIONS DE NOEL** : Comme chaque année, un appel d'offre a été lancé pour les illuminations de la ville, avec cette année un cahier des charges encore plus exigeant. Parmi les demandes à respecter, la fourniture, la pose, la dépose et l'entretien de l'ensemble devaient correspondre au budget voté de 80 000.00€/HT soit 96 000.00€ TTC. Autre demande, l'offre devait indiquer la consommation électrique des 38 jours d'illuminations. La date de remise des offres a été fixée au 31 octobre 2022 à 9H00. La date d'ouverture des offres a été réalisée le 02 novembre 2022 à 10H30, en présence de Mme Isabelle AMEYE Maire adjointe, Mr F. BRONNAZ Maire adjoint, E. DETAILLE Maire adjoint, et F. LESUEUR responsable des marchés publics.

A l'ouverture des offres, sur cinq sociétés qui ont retiré le dossier, deux seulement sont complètes, il s'agit de la Société LEBLANC/DESORMEAUX et de la Société BRUNET/BATAILLE. A l'analyse des offres, la Société BRUNET/BATAILLE totalise le maximum de points par rapport à son concurrent.

La Société BRUNET/BATAILLE est retenue pour un montant de 78 000.00€ HT. Une négociation est demandée avec un résultat de - 1 000€, ce qui porte le montant final à 77 000.00€ HT. La consommation des illuminations sera de 5.65 €/MWh soit 470.46€ HT pour une durée de 12H00/Jour. L'allumage des illuminations se fera le 02 décembre jusqu'au 9 janvier 2023. La pose sera réalisée en partie par la Société BRUNET/BATAILLE et l'autre par les agents des Services techniques. Nos agents feront la rue piétonne, les places de la fontaine de l'envol et place derrière l'église et la rue de la Paix.

**VENTE DES MATERIAUX DU CHÂTEAU** : Des matériaux provenant du château ont été mis en vente le 24 juillet 2022 sur le site des Domaines, avec une mise à prix estimée et validée par les services des domaines pour un montant

de 1250.00€ Des lots de parquet, carrelage, un escalier tournant et une cuisinière de marque GODIN ont rapporté 1950.00€ Net pour la commune. La vente par les domaines assure à la commune une vente sans frais et sans garantie des matériaux vendus.

**QUESTIONS DIVERSES** : Aucune

Pour information : Début octobre, le directeur du MC DONALD'S du Neubourg a écrit à Madame Le Maire Isabelle VAUQUELIN afin de proposer une rencontre pour un projet de ramassage des déchets sur deux jours par semaine. Un rendez-vous a eu lieu avec Mr NEGRONI Directeur du MC DONALD'S, Isabelle VAUQUELIN, Edouard DETAILLE et Laurent DUBUC des espaces verts. MC DONALD'S propose de ramasser les déchets MC DO en priorité plus d'autres déchets avec un tricycle aux couleurs de MC DONALD'S sur deux circuits définis par avance. Une convention va être proposée afin d'acter les dates et les trajets.

### **DCM 2022-098- Convention de restitution des biens meubles et immeubles mis à disposition du SDIS**

Considérant la construction par le SDIS d'un casernement neuf destiné à accueillir les infrastructures du centre d'incendie et de secours du Neubourg,

Considérant le déménagement vers ce nouveau casernement des moyens opérationnels, techniques et administratifs nécessaires au fonctionnement du centre d'incendie et de secours du Neubourg,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1424-17,

Vu la convention de transfert de gestion relative aux biens meubles et immeubles nécessaires au fonctionnement des services d'incendie et de secours, signée le 3 octobre 2000 entre le SDIS et la commune,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 8 juillet 2022,

Vu la convention de restitution des biens meubles et immeubles sis rue de la Paix, mis à disposition du SDIS, jointe à la convocation,

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG autorise :**

- ✓ Madame le Maire à signer ladite convention de restitution des biens meubles et immeubles sis rue de la Paix, mis à disposition du SDIS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité,

*Madame Natacha Brunet interroge sur la restitution du mobilier. Madame le Maire répond qu'il appartient au SDIS.*

### **CULTURE – ANIMATIONS – COMMUNICATION**

*Compte-rendu de la commission du 15/11/2022*

**Présents** : Isabelle Vauquelin, Isabelle Ameye, Caroline Chopin, Claire Lapoirie, Gilles Barbier.

**Excusées** : Evelyne Dupont, Anita Le Merrer, Marie-Noëlle Chevalier, Isabel Coudray.

**Assistaient** : Laurine Ferré, Sandrine Parent

### **CULTURE**

#### **Evènements passés**

**JEP** Un petit film a été réalisé par Aline César : <https://vimeo.com/761193444>

**"Les Vignerannes"** le 19 octobre : Film/débat dans le cadre du Festival Génération Durable. Seulement 27 spectateurs.

**Salon du livre annulé** : M. Ruffin, invité d'honneur, suggère pour compenser d'organiser une soirée conférence suivie d'une séance de dédicace. Thème historique.

**"A la ligne"** : représentation organisée par le lycée agricole, le 14 novembre.

#### **Evènements à venir**

**"La Beauce, le glyphosate et moi"** (Festival AlimenTerre) : Ciné débat jeudi 17 Novembre à 20h30

**"A jeter Sur La Voie Publique"** vendredi 18 Novembre à 19h : Spectacle Famille abordant les problèmes environnementaux de façon originale, ludique et pédagogique.

**"Dans les bois"** jeudi 24 Novembre à 20h30 : projection organisée par la médiathèque en partenariat avec la ville du Neubourg dans le cadre du mois du film documentaire.

### **Cinéma - Séances Spéciales**

-**Ciné seniors** ouvert à tous

Annulation de "Chœur de rockers" le lundi 14 novembre, film suivi d'animations. Remplacé par "Couleurs de l'incendie".

Ciné Seniors lundi 12 décembre 2022 à 14h30 **Maestro**

-**Séance tout-petits**

Avec le film Grosse colère le dimanche 11 décembre à 10h30

-**Séances scolaires**

Mi-novembre : lancement e-mailing aux établissements scolaires pour les séances de fin d'année du 28 novembre au 16 décembre.

-**Proposition de mise à disposition du cinéma pour diffusion d'un film avec l'ATEX**, association qui œuvre pour les agriculteurs en difficulté.

### **Festival du Cinéma d'Animation**

-projection de *-Peter Pan* en nostalgie Disney en même temps que la sortie du livre de Pierre Lambert.

-Mise en place d'une petite exposition au cinéma dans la salle de réunion en plus des 2 expositions à la médiathèque et au musée.

### **Médiathèque**

Mercredi 9 novembre, RV avec le responsable de la Médiathèque départementale de l'Eure pour l'élaboration d'une convention d'objectifs afin d'intégrer le réseau Médiathèque de l'Eure (gratuité à l'inscription, partenariat pour le prêt de livres...)

### **Musée**

Visite des anciens Ets Auzoux avant réhabilitation en logements pour la scénographie du futur musée et pour une éventuelle récupération de mobilier d'époque. Une réunion a été organisée avec le Président du Musée le 2 novembre.

### **CTEJ poursuite du dossier**

#### ***Mise en place du Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse***

Après diverses réunions avec M Ponsonnet (conseiller actions culturelles à la DRAC) et Mme Samuel (conseillère pédagogique à la mission départementale) une ébauche de contrat a été rédigée et devrait être validée par la DRAC (subventionnable à hauteur de 5000 € pour 2022). Projet pédagogique autour du patrimoine (musée et Vieux-Château), du cinéma et des arts plastiques.

Le projet était initialement prévu pour 2 classes, l'Éducation nationale en accord avec la Drac nous demande de l'élargir à d'autres classes (2 classes de maternelle, 4 classes élémentaires, des 5èmes et 1 classe de Segpa). Budget plus lourd, non finalisé. La Grande Échelle, choisie pour la partie arts plastiques, a dû modifier son programme.

Rencontre entre les élèves Segpa et les professionnels de la restauration le mercredi 16/11 dans le but d'élaborer un journal photos qui pourrait être présenté aux autres classes.

### **CTEJ / recrutement**

Au-delà de la restauration du Vieux-Château, se pose aussi la question de la valorisation de ce site patrimonial. Pour répondre aux enjeux à moyen terme (les différents chantiers et leur appropriation par les habitants) et à long terme (la valorisation touristique et économique du territoire), il semble nécessaire de s'appuyer sur une expertise et un regard professionnel propre. La ville du Neubourg envisage donc de recruter un chargé de projet patrimonial pour un CDD de 6 mois subventionné en grande partie par la DRAC.

## COMMUNICATION

-**Cinéma** : proposition d'une petite campagne de communication sur la politique tarifaire du cinéma « 6€ » échange avec M. Foulogne le 04.11.22

-**Agenda municipal 2023** : prêt à être publié

-**Révision du protocole de communication** : afin de réduire le nombre d'affiches chez les commerçants, choix préférentiel de lieux spécifiques avec forte visibilité

-**Panneau Pocket** : prévoir une campagne de com pour favoriser l'utilisation de l'application, des stands d'information et d'installation de l'application à l'occasion de certains événements de la ville)

-**Feu d'artifice de Noël** : campagne de com à préparer.

## DCM 2022-099- Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse

La DRAC a proposé à la Communauté de Communes de s'engager dans un contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse (CTEJ), sur trois ans, au printemps dernier, afin de contribuer à la structuration de l'éducation artistique et culturelle de la jeunesse en impliquant les jeunes de tous niveaux, les acteurs culturels locaux, les artistes et les équipes municipales. Cette dernière n'a pas retenu le dispositif par manque de moyens humains pour le mettre en forme.

Madame le Maire propose que le CTEJ soit développé par les services Culture et PVD de la ville,

<i>Les objectifs</i>	<i>Les thématiques</i>
<p>Un <b>travail collectif et intergénérationnel</b> qui toucherait l'ensemble des scolaires, extrascolaires et périscolaires mais également la population. Favoriser la rencontre des jeunes neubourgeois avec une <b>diversité de pratiques artistiques et culturelles</b>.</p> <p>L'un des enjeux est de parvenir à <b>éveiller la curiosité de la population du Neubourg et des enfants</b> en créant un lien qui unissent les générations.</p> <p>Ces actions permettront également de <b>pérenniser les partenariats de la ville avec les acteurs culturels et artistiques locaux mais aussi avec les institutions éducatives</b>.</p>	<p><b><u>LE CINEMA</u></b> La ville du Neubourg a la chance de posséder un magnifique cinéma doté d'une salle de 400 places dont le décor nous ramène directement aux années 40/50. Une seconde salle a pu voir le jour cette année, permettant au cinéma de développer sa programmation et d'augmenter le nombre de places proposées. <b>Un voyage dans le temps et dans l'univers cinématographique</b> peut être au programme de ce premier CTEJ de la ville du Neubourg.</p> <p><b><u>LE PATRIMOINE</u></b> Implanté en plein cœur de la ville, le Vieux-Château du Neubourg fut la scène d'évènements importants de l'Histoire de France et d'Angleterre. Actuellement en chantier pour sa sauvegarde puis sa restauration, le site a vocation à devenir un centre culturel d'envergure pour le territoire proposant le musée, une salle de spectacles et des jardins publics, le tout dans un cadre tout droit sorti d'une chanson de troubadour.</p>
<b><i>La transversalité au cœur du projet</i></b>	
<p><i>Les actions du CTEJ pourraient s'articuler autour de thématiques transversales que sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ <i>La sensibilisation aux métiers du cinéma et du patrimoine</i></li><li>❖ <i>La compréhension des enjeux d'un chantier de sauvegarde et de restauration</i></li><li>❖ <i>L'initiation aux arts appliqués et manuels</i></li><li>❖ <i>Le voyage et le temps avec un retour en pleine ère médiévale</i></li></ul>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG autorise :

- ✓ Madame le Maire à contractualiser avec la DRAC et l'Education Nationale pour la mise en œuvre d'un Contrat Culture Territoire Enfance et Jeunesse.

Adoptée à l'unanimité,

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

##### **1) Médiathèque départementale de l'Eure**

Monsieur Rassaërt, Vice-président en charge de la culture, a présenté la politique culturelle du département à la conférence des maires de la Communauté de communes du Pays du Neubourg, le 9 juin 2022. L'axe majeur de cette politique est le « renforcement de la lecture publique pour tous les Eurois ». Le département veut devenir le premier à proposer un réseau de lecture publique entièrement gratuit.

Madame le Maire a provoqué une rencontre, le 30 septembre dernier, avec Monsieur Rassaërt, la Médiathèque départementale, les élus du Neubourg et le bureau collégial de la médiathèque du Neubourg.

Un projet de convention est en cours de rédaction par les services du département et sera soumis au conseil municipal du mois de décembre.

##### **2) Plantations allée du Champ de Bataille**

Madame le Maire rappelle l'information, envoyée hier par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal, relative à la livraison des arbres, à la méthodologie et le calendrier prévisionnel des plantations.

*Madame Natacha Brunet demande s'il y aura un bulletin Vivre ensemble en janvier. Comment fait l'opposition pour son encart ?*

*Madame le Maire rappelle que la fréquence des bulletins reste la même (janvier et juillet).*

*Monsieur Marchand lui indique qu'elle recevra un mail avec une date butoir pour faire connaître son article.*

## Procès-verbal du 21 novembre 2022

Le 21 novembre deux mille vingt deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes ont pris fin le 31 juillet 2022. Retour aux règles de droit commun le 1er août.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; Arnaud CHEUX, Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Stéphanie CHEUX, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Katiana LEVAVASSEUR, Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Francis DAVOUST à M. Arnaud CHEUX, Isabelle AMEYE à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY à M. Gilles Barbier.

Absents : Mmes Brigitte LOPEZ, Odile RENOULT, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Caroline CHOPIN.

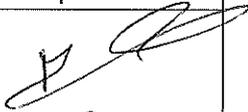
DCM 2022-095- Désignation d'un délégué au CA du lycée G. Martin

DCM 2022-096- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

DCM 2022-097- Travaux de voirie rue Bioche – Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg

DCM 2022-098- Convention de restitution des biens meubles et immeubles mis à disposition du SDIS

DCM 2022-099- Contrat Territorial Enfance Jeunesse

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Marie-Noëlle CHEVALIER	Secrétaire de séance	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	